

Mairie de Draguignan



Département du Var

DÉCISION MUNICIPALE N° 300

OBJET : Service Jeunesse - Organisation de la compétition « Draguignan Street WorkAcT 2 » sur l'aire de fitness de plein air au complexe sportif Henri Giran à Draguignan le samedi 2 octobre 2021 de 8h à 18h

Richard STRAMBIO - Maire de la commune de Draguignan, Président de Dracénie Provence Verdon agglomération,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2020-031 du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2014-195 en date du 23 décembre 2014 fixant les tarifs d'inscription pour les ateliers découverte du service jeunesse de la commune de Draguignan ;

CONSIDERANT l'organisation de la compétition « Draguignan Street WorkAcT 2 » à 83300 Draguignan le samedi 2 octobre 2021 de 8h à 18h ;

DECIDE

Article 1^{er} : La passation d'une convention avec le prestataire – ASSOCIATION ACCROBARZ – sis 10 AVENUE DE LA LANTERNE 06200 NICE – pour l'organisation, le déplacement et l'animation de la compétition. Puis, pour la prestation et le jugement de la compétition. Enfin, pour la location et le montage de la structure seulement en cas de pluie. Le montant global de la prestation s'élève à 1 600,00€ sans la structure et 2 000,00€ avec la location de la structure.

Article 2 : La passation d'une convention avec le prestataire – ASSOCIATION CROIX-ROUGE FRANCAISE – sis 98 RUE DIDOT 75694 PARIS CEDEX 14 – pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours de 13h30 à 18h30. Le montant global de la prestation s'élève à 450,00€.

Article 3 : Le coût prévisionnel de l'organisation de la compétition est fixé à 2 050,00€ ou 2 450,00€ en cas de pluie.

Les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits au budget principal de l'exercice 2021 de la section de fonctionnement Fonction 422 - Code gestionnaire 42.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera inscrite au Registre des décisions municipales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Draguignan, le **01 JUIL. 2021**



Richard STRAMBIO

**Maire de Draguignan
Président de DPVa**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE DRAGUIGNAN

CONVENTION DE PRESTATIONS

Entre les soussignés :

Ville de DRAGUIGNAN, Service Jeunesse dont le siège social est situé
BP 19

83 001 DRAGUIGNAN CEDEX

Représentée par **M. Richard STRAMBIO, Maire de la ville.**

Par délibération municipale n° 2021-068

Par décision municipale n°

Et

L'organisme prestataire : « **ASSOCIATION ACCROBARZ** »

Dont le siège social est situé à : **10 Avenue de la Lanterne 06200 Nice**

Représenté par :

En qualité de

N° de Siret :

N° Affiliation organismes sociaux :

☐ URSSAF

☐ A.G.E.S.S.A

☐ G.U.S.O

☐ R.S.I

☐ Maison des artistes

N° agrément⁽¹⁾ :

* Cocher l'organisme d'affiliation

(1) à renseigner

Il a été convenu ce qui suit :

- Le prestataire « » s'engage à prendre en charge :
 - L'organisation, le déplacement et l'animation de la compétition « Draguignan Street Work Act 2 » le samedi 2 octobre 2021.
 - Prestation et jugement (3 jurys) le jour de la manifestation
 - Location et montage de la structure « Street Workout » seulement en cas de pluie.

- Au titre de ces prestations auxquelles il s'oblige, le prestataire : «**ASSOCIATION ACCROBARZ**» promet d'agir en totale conformité avec la législation et la réglementation en vigueur, c'est à dire qu'il s'engage notamment à :
 - Fournir toutes les prestations énumérées ci dessus.
 - Etre garant des prestataires extérieurs.
 - Informer le groupe du règlement intérieur.
 - Etre à jour des cotisations auprès des organismes sociaux.
 - Avoir souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile.
- En contrepartie des prestations fournies, le **service Jeunesse de la ville de Draguignan** s'engage à verser, au moyen d'un mandat administratif la somme de :
 - **1600,00 € (mille six cents euros) sans la location de la structure**
ou
 - **2000,00 € (deux milles euros et vingt) avec la location de la structure (en cas de pluie.**

A DRAGUIGNAN, le

LE MAIRE,

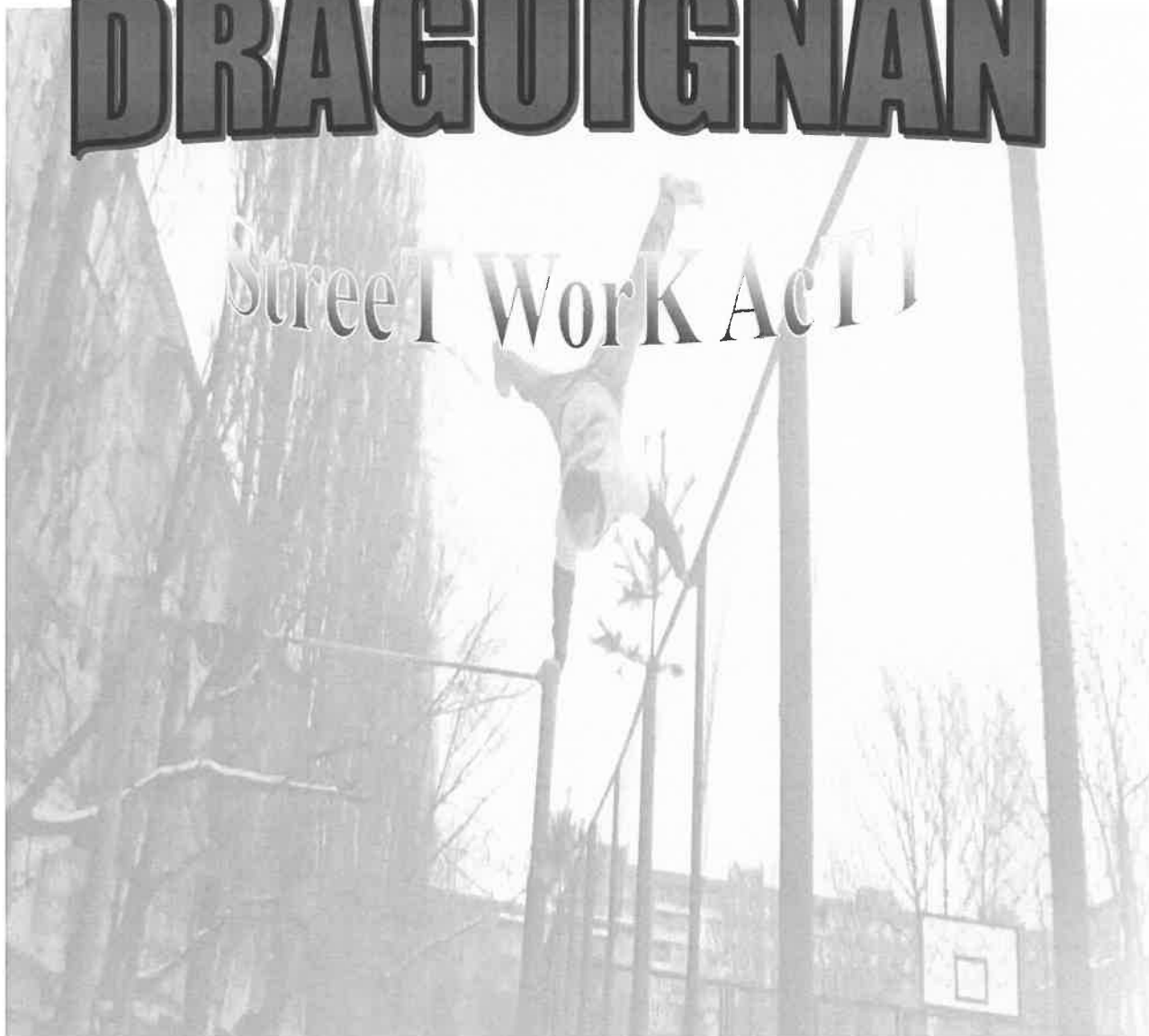
A Nice, le

LE PRESTAIRE,

Richard STRAMBIO

DRAGUIGNAN

Street Work Act 1



Samedi 27 Avril 2019
au complexe Henri Giran



SOMMAIRE

1 – Présentation Général

- Situation géographique
- Moyen mis à disposition
- Public concerné
- Encadrement
- Constat
- Emergence de l'idée

2 – Présentation de l'activité

- Origines du Street Workout
- Exercices de base
- Figures de force
- Le freestyle

3 – Objectifs visés

- A court terme
- A moyen et long terme

4 – Le Projet

- Présentation du projet (Inscriptions, Partenariats,...)
- Déroulé de la journée
- Budget prévisionnel
- Evaluation

5 – Conclusion

1 – Présentation Général

- *Situation géographique*

La commune de Draguignan est située dans le cœur de la Communauté d'agglomération Dracénoise, bassin regroupant 19 Villes et villages, et regroupant au total presque 110 000 habitants (recensement 2015).



Draguignan compte environ 40 000 habitants et se présente comme la ville forte de ce regroupement communal.

Le Maire Richard STRAMBIO (Divers Droite) a été élu en Juin 2013, et sa proximité et son engagement pour sa ville se traduisent par une réelle volonté politique de mettre en avant et de soutenir par différentes actions le tissu associatif de la ville.

Les secteurs de la jeunesse, du patrimoine, de la culture et du sport sont les thématiques les plus mises en avant

- *Moyen mis à disposition*

La ville de Draguignan s'est dotée d'une aire de fitness en Septembre 2018.

Moderne et bien équipée, elle est implantée dans le complexe sportif Henri Giran.

Elle présente différents modules qui permettent de faire du renforcement musculaire, à tout âge et pour tout niveaux.

On y trouve des modules « poids de corps », des barres de tractions, des barres de Dips, ainsi qu'une cage regroupant différents éléments de travail.

- *Public concerné*

Cet espace ouvert et gratuit s'adresse à toute personnes âgées d'au moins 12 ans. Cette limite d'âge est fixée notamment pour prévenir les risques d'accidents liés à la pratique, ainsi qu'une utilisation détournée des modules qui peut présenter un danger.

Cet air de fitness est utilisé de façon régulière. Aussi bien par des seniors qui souhaitent entretenir leur santé, que par un public jeune qui recherche l'entraînement et la performance.

- *Encadrement*

Les structures sont libres d'accès, et même si des associations souhaiteraient se réserver un créneau, la volonté politique de la ville de garder cet espace ouvert à tous et tout le temps. Le service jeunesse mobilise deux agents le mercredi après-midi afin d'orienter, conseiller les pratiquants, éventuellement organiser des sessions sportives encadrées en utilisant le matériel à disposition. Cette « permanence » permet également s'assurer de la bonne utilisation des modules, ainsi que du bon état général de l'aire de fitness.

- *Constat*

Après 6 mois, nous avons pu constater que l'utilisation des modules est fréquente et régulière. On y retrouve tout âge et tout niveau.

Le complexe Henri Giran est un complexe sportif situé en périphérie de la ville, ce qui aurait pu présenter un frein à la fréquentation de l'aire de fitness. Visiblement, l'attrait pour ce genre de structure moderne, dynamisante et dans l'air du temps, est considérable.

Que ce soit en semaine ou le week-end, l'intégralité du parc et des modules est utilisée, et nous pouvons dire jusqu'à présent que, c'est une réussite.

- *Emergence de l'idée*

L'air de fitness du complexe sportif Henri Giran est ouvert depuis 6 mois. Le fonctionnement et l'attrait pour de cet espace sportif est globalement satisfaisant. Néanmoins, il pourrait être mis en valeur de manière plus forte encore, en créant un événement ponctuel.

L'idée d'organiser sur une journée, une compétition de street workout semble être opportune. Elle permettrait de dynamiser l'espace fitness, ainsi que le complexe Henri Giran dans son ensemble, qui nous l'avons souligné précédemment, peu souffrir d'un isolement géographique. De plus, cela permettrait de faire des démonstrations, par des sportifs confirmés, de ce qui est réalisable avec ce genre de structure aux utilisateurs novices ou intermédiaires.

Enfin, ce genre de manifestation serait une première pour Draguignan. En organisant cette compétition, et en y greffant des « parades » modernes comme du HipHop, du foot freestyle, ou un dunk contest, nous toucherons un public jeune, friand de ces activités.

La volonté politique de mettre en avant la jeunesse et montrer une image dynamique de la commune sera assurément remarquée.

2 – Présentation de l'activité

- Origines du Street Workout

Le street workout est un sport à mi-chemin entre la gymnastique suédoise et la musculation. Mélangeant figures de force, souplesse et équilibre, il se pratique sans accessoire.

Ici, seul le corps fait office de poids.

Deux différences sont à noter entre le street workout et le calisthenics : le street workout se fait en extérieur alors que le calisthenics se pratique en salle et n'a pas de freestyle.

Ce sport connaît un essor incroyable depuis quelques années.

Les origines

On considère que le street workout a émergé en Russie dans les années 90, cependant les précurseurs de cette discipline ont commencé à faire parler d'eux aux Etats Unis, dans les années 2000.

Mais c'est à partir de 2008 que le street workout prend réellement de l'ampleur, grâce à un new-yorkais connu sous le nom d'«Hannibal For King» HFK. Ce «pro» de la discipline a réussi à apporter un rayonnement international à la discipline en postant les vidéos de ses entraînements sur YouTube, le succès fut immédiat.

L'arrivée en France

La discipline arrive peu de temps après en France, début 2010, les premiers Teams et les premières associations Françaises sont créés dans la foulée.

Nous pouvons citer : le «Punishment Team» dont l'un des fondateurs n'est autre que le rappeur Mc Jean Gabin, «Body Art» ou encore les «Bar Tigerzz».

En 2011, le street workout se professionnalise davantage avec la première compétition française de Street workout organisé par «Pull and Push».

- Les exercices de base



POMPES



TRACTIONS



DIPS

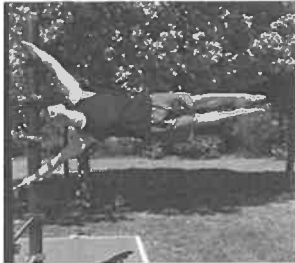


SQUATS

- Figures de force



FRONT LEVER



HUMAN FLAG



MUSCLE UPS



TRACTIONS



DIPS



SQUATS

- Présentation du Freestyle

Le Freestyle est la discipline s'inspirant de la gymnastique. Le but est d'enchaîner les mouvements acrobatiques tel que les 360° ou les palm spin. Combinant agilité et figures de force, c'est souvent la spécialité la plus impressionnante et la plus appréciée des non pratiquants.

3 – Objectifs visés

- A court terme

Les objectifs visés à courts termes sont prioritairement de créer une animation dynamisante et dans l'air du temps. Ce concept est novateur et il peut attirer du monde lors d'une journée. L'image de la ville peut connaître un impact positif auprès de ses résidents et de la jeunesse dracénoise qui est demandeur d'événements de ce genre.

- A moyen et long terme

De cet événement peut découler différentes retombées qui peuvent s'inscrire dans une notion de durée. Notamment la possibilité, si l'animation proposée est satisfaisante, d'établir une action pérenne dans le temps, qui chaque année à la même période se renouvellerait.

De plus, ce concours peut faire émerger chez les spectateurs l'envie de s'inscrire dans une salle de sport, ou s'insérer dans un groupe de pratiquants. Cela renforcerait le tissu associatif et nous serions en partie responsable de cette retombée positive.

L'utilisation de la structure peut également connaître une affluence plus grande encore, avec la possibilité pour le service jeunesse de proposer de manière plus officielle, par le biais des ateliers découvertes, une activité sportive régulière.

Enfin, le but est également de valoriser le public, déjà nombreux à utiliser cette aire de fitness, en proposant ce type d'évènement. Cela démontre bien l'intérêt que l'on a pour notre population et nos pratiquants.

4 – Le Projet

- Présentation du projet (Inscriptions, Partenariats,...)

La journée prévue pour l'organisation de cet événement est

Le samedi 27 avril 2019, de 9h30 à 18h30

Au complexe Henri Giran.

Au préalable, nous prévoyons de communiquer sur cette action à partir de mars.

Nous imaginons une période d'inscriptions :

- Pour les concurrents « FREESTYLE » qui peut s'étaler du 19 Mars jusqu'au 08 avril inclus. Ils devront envoyer une vidéo par le biais de what's Ap ou d'une adresse e-mail, destinée au jury qui effectuera une sélection des 16 meilleurs athlètes, selon des critères prédéfinis.
- Pour les concurrents « FORCE », nous inscrirons les athlètes le jour « J » à partir de 9h30 jusqu'à 11h30 dernier délai. Passé ce délai, les inscriptions seront closes et nous pourrons effectuer l'organisation des passages de la journée.

Pour ce qui est des partenariats, ils sont encore à trouver mais il est évident que ce projet s'accompagnera de nouveaux contacts et de nouveaux liens avec des associations ou des personnes susceptibles de nous aider dans la réalisation de cet événement.

- Déroulé de la journée

9h00 : Début des inscriptions FORCE

10h00 : FREESTYLE – 1/8eme

11h30 : Fin des inscriptions concours de FORCE

11h45 : Compétition FORCE Homme Dips

12h30 : Pause repas

14h00 : Animation / Demo

14h30 : FREESTYLE – 1/4

14h45 : Competition FORCE homme Muscle up

15h30 : FREESTYLE – 1/2

16h15 : Competition FORCE femme Dips

17h00 : FREESTYLE – Finale

17h30 : Délibération du jury

18h00 : Remise des récompenses

- Budget prévisionnel

Désignation	Montant
Location structure Mobile	700,00€
Animateur	200,00€
Frais de déplacement+repas pour le jury	200,00€
Poste de sécurité	450,00€
Récompenses	600,00€
Sonorisation	280,00€
Total	2430,00€

- Evaluation

L'idée de pouvoir évaluer cet événement nous permettrait de pouvoir corriger les aspects moins réussis du projet en se basant sur l'expérience vécue du public ou des participants. Le questionnaire est un outil très pratique et facilement analysable. Il est donc fort probable que nous nous appuyerons sur ce support afin d'évaluer notre action.

5 – Conclusion

Ce projet peut réellement apporter une plus value importante à la ville quant à son image, ainsi qu'au secteur associé au complexe Henri Giran. De plus il met en valeur un outil mis à disposition récemment par la commune.

En plus d'être une activité en plein essor, le street workout met en avant des valeurs sportives intéressantes comme le dépassement de soi, la solidarité et l'entraide, loin des clichés des salles de musculation.

La possibilité de réaliser un événement de ce type sera forcément apprécié par la jeunesse dracénoise car en plus d'un concours de street workout spécifique, les animations qui graviteront autour de cette compétition seront moderne, dynamique et mettront en avant là encore la créativité de notre jeunesse actuelle.

La possibilité d'inscrire ce concours dans le temps, de le renouveler chaque année, peut également permettre d'agrandir la notoriété de ce parc au niveau départemental, ce qui peut amener des sportifs connus dans le milieu, à venir pratiquer ici.

Convention relative à la participation de la Croix-Rouge française aux dispositifs prévisionnels de secours

Entre

La Croix-Rouge française, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, dont le siège est situé 98, rue Didot - 75694 Paris cedex 14, représentée par son Président, le Professeur Jean-Jacques Eledjam et, par délégation, par Sébastien Madelpuech, Administrateur provisoire adjoint et Directeur Territorial de l'Urgence et du Secourisme de la Croix-Rouge française - DELEGATION TERRITORIALE DU VAR.,

Ci-après dénommée CRF,
et

La MAIRIE DE DRAGUIGNAN représentée par Richard STRAMBIO, organisateur de la manifestation désignée à l'article 1 du présent.

Vu

- Le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L725-1 à L725-9, R. 725-1 à R. 725-13
- Le code de la santé publique et notamment ses articles R6312-44 à R6312-48
- Le décret n°2017-250 du 27 février 2017 relatif à la procédure d'agrément de sécurité civile
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
- Le décret n°2016-713 du 31 mai 2016 relatif aux évacuations d'urgence de victimes par les associations agréées de sécurité civile
- La circulaire INTE1719734C du 30 juin 2017 relative à l'agrément de sécurité civile
- L'arrêté du 18 juillet 2018 portant renouvellement de l'agrément national de sécurité civile pour la Croix-Rouge française
- L'arrêté du ministère de l'Intérieur du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux Dispositifs Prévisionnels de Secours
- L'arrêté INTE1702347A du 27 février 2017 relatif à l'agrément des associations de sécurité civile pour les dispositifs prévisionnels de secours, dénommé agrément « D »
- L'arrêté du 31 mai 2016 relatif aux véhicules de premiers secours à personnes des associations agréées de sécurité civile
- L'arrêté du 12 décembre 2017 modifié, fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectées aux transports sanitaires terrestres

Préambule

La Croix-Rouge française est une association reconnue d'utilité publique qui s'emploie à prévenir et à apaiser toutes les souffrances humaines. Elle a pour vocation de participer à tous les efforts de protection, de prévention, d'éducation, d'actions sociales et sanitaires.

Association de droit privé, elle est auxiliaire des pouvoirs publics. Elle leur apporte son aide dans le respect de ses principes et en particulier d'Humanité, d'Impartialité, de Neutralité, d'Indépendance, de Volontariat, d'Unité, et d'Universalité.

Entité juridique unique, elle déploie ses activités sur l'ensemble du territoire national au travers de ses délégations locales, départementales et régionales.

Par arrêté du 18 juillet 2018 portant renouvellement de l'agrément national de sécurité civile pour la Croix-Rouge française, paru au journal officiel le 24 juillet 2018, le ministère de

L'ensemble des interventions (bilan secouriste, premiers soins secouristes, mise en condition et surveillance avant une éventuelle médicalisation, évacuations vers des établissements publics ou privés de santé notamment) est régulé par le centre 15, ce dernier assurant le choix des vecteurs d'intervention ou d'évacuation nécessaires.

En cas de transport de victimes, l'évacuation ne peut entraîner une suspension de la prestation de la CRF sur les lieux du dispositif. Une équipe d'évacuation à bord d'un véhicule de premiers secours à personne doit donc être prévue en plus du dispositif.

Article 3 : Engagements de l'Organisateur

3.1 - Aspects logistiques

L'organisateur s'engage à mettre à disposition de la CRF :

- ☐ Un local permettant la mise en œuvre du matériel de premiers secours, l'accueil et la prise en charge d'une victime allongée.
- ☒ Une zone de 4 x 3 m. pouvant accueillir un Véhicule de Premiers Secours ou une structure démontable abritant un poste de secours.

L'organisateur

- ☐ Dispose
- ☒ ne dispose pas

d'un dispositif d'alerte dédié aux secours publics (le cas échéant préciser son emplacement et ses conditions de mise en œuvre)

La signalisation du ou des postes de secours est à la charge de l'organisateur.

Ce ou ces postes de secours doivent être accessibles à des véhicules de premiers secours à personnes.

L'organisateur prend en charge le repas des personnels de la CRF si le dispositif est assuré durant les périodes 12h-14h et/ou 19h-21h. Si l'organisateur ne peut assurer une prestation en nature, une indemnité forfaitaire est intégrée dans les modalités financières de la présente convention.

3.2 - Modalités opérationnelles

Le responsable du dispositif CRF sur place est le seul interlocuteur de l'organisateur.

Si l'organisateur prévoit la mise à disposition d'un médecin :

- celui-ci dispose de son propre matériel médical et de ses propres médicaments.
- les personnels de la CRF lui apportent leur concours sous sa responsabilité.
- en l'absence de prescription médicale, les équipiers de la CRF ne sont pas habilités à délivrer des médicaments.

Les actions menées par les personnels de la CRF dans le cadre de la présente convention sont conformes aux techniques et méthodes fixées dans les programmes de formation d'Etat mises en œuvre au sein de la CRF.

3.3 - Modalités financières

Une note de frais est placée en annexe de la présente convention.

Un premier acompte d'un montant égal à 50% de la somme totale est versé à la signature de la présente convention.

Le solde est versé par l'organisateur à réception de la note de débit établie à l'issue du ou des dispositif(s) prévisionnel(s) de secours.

Article 4 : Confidentialité

Les parties s'engagent à ne divulguer, en aucun cas, des informations confidentielles qu'elles se seraient communiquées dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Annexe 1

Fiche de déclaration de la manifestation par l'organisateur

Dispositif Prévisionnel de Secours Grille d'évaluation des risques - Fiche de renseignements	
Organisme demandeur	
Raison sociale : MAIRIE DE DRAGUIGNAN	
Adresse : Place RENE CASSIN 83300 DRAGUIGNAN	
Téléphone fixe : +33621714296	Fax : +33621714296
Dossier suivi par : AYAD CHOUKI	Fonction : COORDINATEUR JEUNESSE
Représentant légal : RICHARD STRAMBIO	Fonction : MAIRE
Caractéristique de la manifestation	
Nom : STREET WORK ACT 2	Activité / Type : Compétition sportive
Date : 02/10/2021	Horaires : 13:30 à 18:30
Nom du contact sur place : AYAD CHOUKI	Téléphone fixe : +33621714296
Fonction de ce contact : Coordinateur Jeunesse	Téléphone portable : +33621714296
Adresse : 955, Boulevard LEON BLUM - COMPLEXE HENRI GIRAN - 83300 DRAGUIGNAN	
Circuit : ☐ Oui ☒ Non	
Superficie :	Distance maxi entre les 2 points les plus éloignés du site : 0
Nature de la demande	
Effectif d'acteurs : 40	Tranche d'âge : 15-30 ANS
Effectif publics : 120	Tranche d'âge : 10-40 ANS
Personnes ayant des besoins particuliers :	
☐ Présence d'handicapés	☐ Présence de VIP
Durée de présence du public : 5 heures	
Nature de la demande pour les acteurs	
☐ Professionnels	☐ Amateurs ☒ Mixte
Contraintes imposées à l'organisateur :	
Mise en place de 0 Equipe(s) secouriste(s) répartie(s) ainsi :	
0 équipe(s) de poste de secours	
0 Equipe(s) d'intervention	
0 Binômes dépendant d'une équipe.	
Nature de la demande pour les vecteurs d'évacuation	
Nombre de véhicule de premiers secours à personnes : 0	
Activité du rassemblement – P2	
☒ Public Assis : spectacle, cérémonie culturelle, réunion publique	0,25
☐ Public debout : cérémonie culturelle, réunion publique, restauration, exposition, foire, salon, comice agricole,...	0,30
☐ Public debout : spectacle avec public statique, fête foraine, rendez-vous sportif avec protection du public par rapport à l'évènement...	0,35
☐ Public debout : spectacle avec public dynamique, danse, fêria, fête votive, carnaval, spectacle de rue, évènement se déroulant sur plusieurs jours avec présence permanente du public	0,40

Annexe 2
Plan d'implantation du dispositif